



## **PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LIVAROT-PAYS-D'AUGE**

Permanence publique n°1

*Mercredi 18 septembre 2024*

## SOMMAIRE

### Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	2
<b>2. Présentation générale du projet</b> .....	3
2.1 Contexte du projet .....	3
2.2 Présentation technique du projet .....	3
2.3 Calendrier prévisionnel .....	4
2.4 Implication citoyenne .....	4
<b>3. Synthèse des échanges</b> .....	5
3.1. Sur TotalEnergies.....	5
3.2. Sur la pertinence du projet.....	5
3.3. Sur la technologie utilisée .....	6
3.4. Sur le chantier .....	7
3.5. Sur l'exploitation de la centrale .....	8
3.6. Sur la fin de vie de la centrale et le démantèlement.....	9
3.7. Sur le raccordement .....	9
3.8 Sur l'environnement.....	10
3.9. Sur la sécurité.....	12
3.10. Sur l'accès au site .....	13
3.11. Sur les retombées territoriales .....	13
3.12. Sur la communication et la concertation .....	15
<b>4. Actions à mener</b> .....	16

## 1. Introduction

Dans le cadre du développement du projet photovoltaïque de Livarot-Pays-D'Auge, TotalEnergies s'est engagée, auprès de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, à engager une démarche d'information et d'échange avec les acteurs du territoire (élus, locaux et riverains).

Suite à la distribution d'une lettre d'information présentant de manière succincte le projet, **une permanence publique a été organisée le mercredi 18 septembre 2024, de 17h à 20h, au sein de la mairie de Meulles.** Environ 25 citoyens se sont présentés et ont pu échanger avec l'équipe projet.

Les objectifs de ce moment d'échange étaient de :

- **Présenter le contexte et les premiers éléments du projet,**
- **Partager les grandes étapes à venir (études, actions de communication...),**
- **Répondre aux questions des participants**

Une deuxième permanence publique sera organisée au début de l'année 2025, celle-ci permettra de présenter les résultats des études techniques et environnementales et les évolutions sur l'implantation de la future centrale photovoltaïque.

Etaient présents pour animer la permanence :

**L'équipe TotalEnergies<sup>1</sup> :**

- Pauline LEMEUNIER – Responsable adjointe de l'agence de Paris ;
- Lison BOILLET – Cheffe de projet ;
- Théo RUMMEL – Chef de projet ;
- Dehbia HASNI – Assistante cheffe de projet.

**Les représentants des collectivités locales :**

- Guillaume ANNE - Maire délégué de Meulles ;
- Julien ALBERT - Directeur Développement Durable de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

*Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la permanence. La synthèse des échanges est structurée par thématique et retranscrit les questions émises par les participants.*

---

<sup>1</sup> Etant entendu la branche TotalEnergies Renouvelables France, filiale à 100% de TotalEnergies



## 2. Présentation générale du projet

### 2.1 Contexte du projet

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, souhaitant solariser un site dégradé, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en août 2022. TotalEnergies a été désigné lauréat à la fin de l'année 2023.

Le site mis à disposition, d'une superficie de 57 ha, est situé sur le territoire de Meulles. Il s'agit d'un terrain dont une partie correspond à une ancienne décharge. Certaines zones ont d'ores et déjà été évitées (massifs boisés, mare...) réduisant ainsi la zone d'implantation potentielle à une superficie de 39 ha.

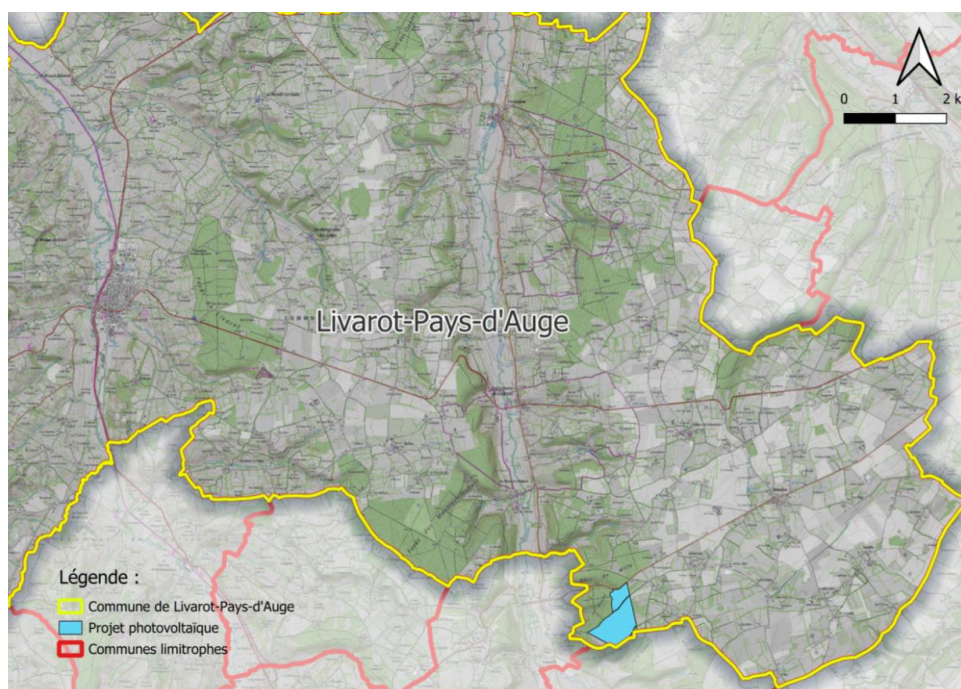


Figure 1 : Localisation du projet

Depuis le début d'année 2024, une étude écologique a été lancée et des inventaires sont en cours de réalisation afin d'identifier les enjeux faune/flore. Cette étude intégrera l'étude d'impact sur l'Environnement qui sera complétée par une analyse des contextes paysager, humain et physique. Des études pédologiques ont également débuté.

### 2.2 Présentation technique du projet

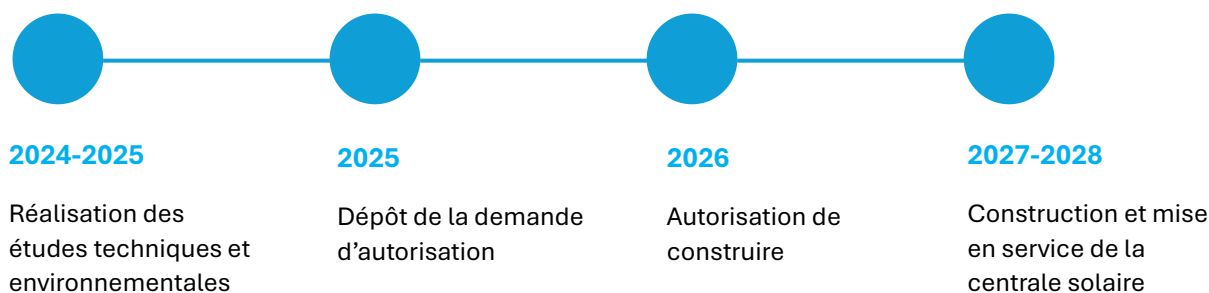
L'implantation prévisionnelle proposée lors de l'AMI (avec l'évitement des massifs boisés et de la mare) présente les caractéristiques techniques suivantes :

- 53 MWh de puissance installée pour 39 ha clôturés ;
- Production théorique de 37,4 GWh/an, ce qui équivaut à la consommation électrique (hors chauffage) de 36 500 habitants ;
- Economies de CO<sub>2</sub> rejeté de 1469 tonnes par an par rapport au mix électrique français.

Cette **implantation provisoire** s'appuie sur la bibliographie disponible et une visite de site par les équipes de TotalEnergies. Elle sera affinée à réception des résultats des différentes études et en fonction des enjeux identifiés.

A l'heure actuelle, deux postes sources ont été identifiés pour le raccordement électrique de la centrale solaire. Après l'obtention du permis de construire, ENEDIS sera sollicité et transmettra une proposition technique et financière qui permettra à TotalEnergies de raccorder le futur parc au réseau électrique.

### 2.3 Calendrier prévisionnel



### 2.4 Implication citoyenne

Outre les mesures d'Évitement-Réduction-Compensation qui sont réglementaires et dont les modalités seront définies dans l'étude d'impact, des mesures d'accompagnement pourront être mises en place, de manière volontaire, dans la cadre du projet photovoltaïque.

De plus, dans le cadre de la réponse à l'AMI, TotalEnergies a proposé une enveloppe de 570 000 € allouée aux habitants de Livarot-Pays-d'Auge. Cette enveloppe pourra servir notamment à financer :

- Des chèques-énergie correspondant à une réduction sur la facture d'électricité pour les clients de TotalEnergies habitant sur la commune de Livarot-Pays-d'Auge ;
- La réalisation de diagnostics énergétiques.

Enfin, un financement participatif, qui permettra aux habitants du secteur d'investir dans le projet et de bénéficier de ses retombées économiques, sera ouvert.

Il est précisé que ces engagements seront tenus à condition de la mise en service effective du projet.

## 3. Synthèse des échanges

### 3.1. Sur TotalEnergies

*Question : Pour quel type de projet photovoltaïque est-il possible de faire appel à TotalEnergies Renouvelables France ?*

Réponse de TotalEnergies : TotalEnergies Renouvelables France travaille dans le développement, la construction et l'exploitation de projets photovoltaïques et éoliens « onshore » en France Métropolitaine et dans les DROM. Concernant la technologie photovoltaïque, voici les possibilités qui peuvent présenter un intérêt :

- Toitures supérieures à un hectare ;
- Ombrières de parkings supérieurs à un hectare ;
- Terrains dégradés (décharges, carrières, délaissés...) supérieurs à cinq hectares ;
- Points d'eau supérieurs à dix hectares ;
- Terrains agricoles supérieurs à vingt hectares (l'activité agricole est maintenue et reste principale).

*Question : TotalEnergies développe-t-elle des projets solaires flottants ?*

Réponse de TotalEnergies : Oui, TotalEnergies développe des projets solaires flottants. La filiale TotalEnergies Renouvelables France est engagée dans le développement de l'énergie solaire sous différentes formes, y compris le solaire flottant.

### 3.2. Sur la pertinence du projet

*Question : Le projet a-t-il été initié en réponse à un manque d'approvisionnement en électricité dans la région ?*

Réponse de TotalEnergies : La demande en électricité a continuellement grimpé au fil des ans, notamment en raison de l'augmentation démographique et de l'électrification des usages. Il faut donc produire de plus en plus d'électricité.

De plus, l'électrification généralisée est devenue une nécessité pour notre transition énergétique. Elle nous aidera progressivement à nous éloigner des combustibles fossiles, renforçant ainsi notre autonomie énergétique et diminuant notre impact sur le climat.

Les différentes sources d'énergie ne doivent pas être opposées. Chaque technologie a ses avantages et ses inconvénients. En France, il est prévu de renforcer la filière nucléaire, éolienne et photovoltaïque en priorité afin d'obtenir un mix varié et bas-carbone.

*Question : Quelle est la différence entre le facteur de charge de la Normandie et celui du sud de la France ?*

Réponse de TotalEnergies : Il est d'abord important de différencier plusieurs notions parfois confondues.

Le rendement est le rapport entre l'énergie électrique générée par effet photovoltaïque d'une part et l'énergie électromagnétique reçue par la cellule photovoltaïque sous forme de rayonnement solaire d'autre part. Il dépend du modèle de cellule photovoltaïque mais pas du lieu où il est installé. Il est aujourd'hui de l'ordre de 20-25% et continue à s'améliorer chaque année.

Le facteur de charge est le rapport entre l'énergie électrique effectivement produite sur une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produite si elle avait fonctionné à sa puissance nominale durant la même période. Il dépend de l'ensoleillement et donc du lieu où il est installé. Il est de l'ordre de 12% en Normandie et de l'ordre de 18% dans le Sud.

*Question : Quelle est la durée de vie prévue du projet ?*

Réponse de TotalEnergies : La centrale sera mise en exploitation pour une durée de 30 ans.

### 3.3. Sur la technologie utilisée

*Question : Quelle technologie sera utilisée dans ce projet ?*

Réponse de TotalEnergies : La technologie envisagée dans le cadre de ce projet est du photovoltaïque fixe au sol orienté sud. Pour la partie sur l'ancienne décharge, tous les travaux destructifs du sol sont interdits, les fondations seront donc des longrines ou des gabions. Sur le reste du site, des pieux battus pourront être utilisés selon les résultats des études géotechniques.

*Question : Quelle sera l'origine des panneaux solaires ? Proviennent-ils de Chine ? TotalEnergies pourrait-elle encourager l'usage de panneaux solaires plus locaux (faire du lobbying auprès du ministère de l'énergie) ?*

Réponse de TotalEnergies : Les panneaux utilisés proviennent majoritairement de Chine. Toutefois, compte tenu du long calendrier de développement du projet, il est possible que, d'ici à la phase de construction, la filière française et/ou européenne se soit développée, mais cela ne dépend pas de TotalEnergies.

*Question : Quelle sera la hauteur des panneaux solaires ?*

Réponse de TotalEnergies : La hauteur bas de panneaux sera de 1,1 m conformément au cadre prévu par la loi ZAN.

*Question : Quelles techniques spécifiques seront mises en œuvre pour l'installation sur un site de décharge ?*

Réponse de TotalEnergies : Sur la partie polluée, il est interdit de percer le sol, des fondations en gabions et longrines seront utilisées. Cette approche permet de sécuriser efficacement les panneaux solaires tout en respectant les préconisations liées à la gestion des sites contaminés. Les gabions offriront une stabilité suffisante, tandis que les longrines superficielles minimiseront l'impact sur le sol, garantissant ainsi une installation sûre et conforme aux exigences environnementales. Sur le reste du site, la même solution est envisageable, mais des pieux battus seront privilégiés si la nature du sol le permet.

*Question : Quel sera le nombre total de panneaux installés sur le site ?*

Réponse de TotalEnergies : Le nombre total de panneaux actuellement prévu est de l'ordre de 80 000. A noter que ce nombre peut être amené à évoluer en fonction des différentes études et de l'implantation finale.

### 3.4. Sur le chantier

*Question : Le projet générera-t-il un trafic important ? Quel sera l'impact que le transport des panneaux et le chantier auront sur la chaussée ?*

Réponse de TotalEnergies : Il y aura une augmentation du trafic sur la période de chantier, mais le projet ne générera pas de trafic supplémentaire notable durant son exploitation.

L'utilisation de la voirie nécessitera l'obtention d'une autorisation / convention avec le gestionnaire. Une clause de remise en état sera établie et sera renforcée par le passage d'un huissier de justice pour attester du bon respect des engagements.

*Question : Quelle sera la durée prévisionnelle du chantier ?*

Réponse de TotalEnergies : Le chantier sera d'une durée entre 8 et 16 mois, selon l'implantation finale.



### 3.5. Sur l'exploitation de la centrale

*Question : Y aura-t-il des composants à remplacer au cours de la durée de vie de la centrale ?*

Réponse de TotalEnergies : Il n'est pas prévu de remplacer les composants principaux de la centrale, à l'exception des onduleurs, dont la durée de vie est d'environ 10 ans. Ces derniers devront donc être remplacés deux fois durant la durée de vie du projet. Par ailleurs, le porteur de projet pourrait être amené à remplacer certains panneaux de manière ponctuelle, notamment en cas de casse ou d'autres incidents spécifiques.

*Question : Comment se fera le suivi des performances des installations ?*

Réponse de TotalEnergies : Les équipes de maintenance réalisent un suivi des performances des installations par le biais d'un système de monitoring en temps réel. L'analyse de ces données vont permettre l'identification de moyens d'optimisation du fonctionnement de la centrale.

*Question : Comment sera géré l'entretien du site (méthodes, équipes) ?*

Réponse de TotalEnergies : Les équipes de maintenance se composent d'ingénieurs et de techniciens habilités pour la réparation des installations électriques et les travaux en environnement difficile. Ils sont spécialisés en électricité et en automatisme.

Il existe donc deux types de maintenance :

- **Une maintenance préventive** : qui est planifiée en amont afin de garantir le bon fonctionnement des équipements et éviter que des problèmes ne surviennent. Elle consiste par exemple à nettoyer les panneaux, resserrer les câbles électriques et remplacer certains composants avant qu'ils ne deviennent défectueux.
- **Une maintenance curative** : au contraire de la maintenance préventive, celle-ci intervient en cas de défaut ou de défaillance d'un équipement. Des réparations sont alors effectuées pour le remettre en état de fonctionner. Des outils comme des caméras thermiques permettent par exemple de détecter l'échauffement anormal d'un panneau solaire et de déclencher la réparation du module défectueux.

*Question : Quelle sera la fréquence des opérations de débroussaillage et de maintenance ?*

Réponse de TotalEnergies : Deux à trois débroussaillages par an sont prévus. La maintenance curative quant à elle, nécessite une intervention seulement en cas de défaillance d'un système.

*Question : Les installations seront-elles perceptibles depuis l'extérieur du site ?*

Réponse de TotalEnergies : Dans la mesure où des boisements sont présents aux abords de la zone d'étude et où des variations topographiques existent, les co-visibilités avec l'extérieur sont jugées faibles. L'étude paysagère pourra confirmer cette hypothèse.

### 3.6. Sur la fin de vie de la centrale et le démantèlement

*Question : Les frais de démantèlement sont-ils déjà anticipés ?*

Réponse de TotalEnergies : Oui, les frais de démantèlement sont anticipés dès la phase de conception du projet. Le porteur de projet est tenu de prévoir une provision financière pour couvrir ces coûts à la fin de la vie utile des installations. Cela inclut l'évaluation des coûts liés à la déconstruction des infrastructures, à la gestion des déchets et à la restauration du site. Cette anticipation permet de s'assurer que les ressources nécessaires seront disponibles pour effectuer le démantèlement de manière conforme aux réglementations en vigueur et aux normes environnementales.

### 3.7. Sur le raccordement

*Question : Quel type de raccordement sera utilisé (aérien, souterrain) ? Y aura-t-il des pylônes supplémentaires à installer ?*

Réponse de TotalEnergies : Au sein du site, certains câbles seront hors-sol et visibles : entre les panneaux et les onduleurs, puis entre les onduleurs et les postes de transformation au niveau du site pollué car il est interdit de percer le sol. Par la suite, et même en dehors du site, le raccordement se fera en souterrain, aucun pylône n'aura besoin d'être installé. Cette approche permet de minimiser l'impact visuel et de garantir la sécurité des infrastructures tout en respectant les préconisations environnementales.

*Question : Où se situera le raccordement électrique sur le site et à quel poste source ?*

Réponse de TotalEnergies : L'électricité générée est acheminée vers un ou plusieurs poste(s) de livraison situé(s) à l'entrée du site. Enedis se charge ensuite du raccordement électrique jusqu'au poste-source le plus proche : actuellement, Vimoutiers qui se situe à environ 9 Km ou Livarot qui se situe à environ 15km.

*Question : Le réseau sera-t-il renforcé en vue de l'injection d'électricité générée par le projet ?*

Réponse de TotalEnergies : Enedis pourra prendre la décision de modifier ou non son réseau, par exemple via le renforcement des postes-sources existants ou par la création de nouveaux. Cela dépend rarement d'un seul projet mais d'un besoin plus global à l'échelle départementale/régionale.

*Question : Le porteur de projet devra-t-il payer une taxe pour l'acheminement de l'électricité sur le réseau ?*

Réponse de TotalEnergies : Lorsque TotalEnergies demande un raccordement électrique auprès d'Enedis, elle paie pour les travaux en eux-mêmes mais également pour une « quote-part » qui représente une sorte de taxe de participation à l'entretien du réseau, dont le montant varie en fonction de la région.

Par la suite, lorsque le parc produit de l'électricité, il existe une taxe spécifique aux entreprises de réseaux, l'IFER, dont le montant varie en fonction de la puissance installée.

### 3.8 Sur l'environnement

*Question : Les arbres présents autour du site seront-ils abattus ?*

Réponse de TotalEnergies : Tous les gros massifs boisés ont d'ores-et-déjà été écartés de la zone projet afin de les maintenir.

*Question : Les panneaux solaires produisent-ils de la chaleur ? Une étude thermique a-t-elle été réalisée à ce sujet ?*

Réponse de TotalEnergies : Oui, les panneaux solaires peuvent être source de chaleur en plus de l'électricité. Cette chaleur peut entraîner une légère augmentation de la température ambiante, mais cet effet est généralement très limité et non dangereux pour l'humain car les panneaux sont en milieu ouvert. Les études montrent que l'impact thermique des panneaux solaires sur l'environnement et la santé publique est négligeable.

*Question : Comment la biodiversité sera-t-elle prise en compte dans ce projet ?*

Réponse de TotalEnergies : Dans le cadre d'un projet photovoltaïque, la réalisation d'une étude d'impact environnementale est obligatoire. Cette étude permet de prendre en compte la biodiversité, y compris la faune, la flore et les habitats, et d'évaluer les impacts du projet sur ces éléments.

Tout d'abord, une démarche visant à éviter et à réduire les impacts est mise en œuvre. Suite à cette étape, les impacts résiduels seront calculés, ce qui permettra de définir et de mettre en place les mesures de compensation nécessaires pour atténuer les effets du projet sur l'Environnement. Cette approche garantit une gestion responsable et durable des ressources naturelles et de la biodiversité.

*Question : Le projet pourrait-il modifier l'hydrologie du site, notamment en cas de ruissellement ? Une station d'épuration ou un bassin de rétention sont-ils prévus pour gérer ces problématiques sur un sol argileux ?*

Réponse de TotalEnergies : La présence des panneaux modifie effectivement de manière très localisée le ruissellement des eaux pluviales vers les cours d'eau en surface et leur infiltration dans le sol vers les nappes souterraines. Pour minimiser cet impact, des espaces d'environ 2 cm sont laissés entre les différents modules, ainsi que plusieurs mètres entre les rangées, permettant ainsi un écoulement plus régulier de l'eau et évitant la concentration des ruissellements en un seul point.

Il est également important de noter que toute personne souhaitant réaliser un projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, lacs, eaux souterraines, zones inondables, zones humides, etc.) doit soumettre ce projet à l'application de la Loi sur l'eau. En conséquence, le dossier de permis de construire peut-être complété par un dossier conforme à la Loi sur l'eau, garantissant ainsi le respect des réglementations environnementales en vigueur.

Par ailleurs, ce sujet sera évoqué lors de la réunion de cadrage avec la DDTm qui aura lieu le lundi 7 octobre 2024.

*Question : Quelles sont les mesures prévues pour protéger les zones humides présentes sur le site ?*

Réponse de TotalEnergies : Un sondage des zones pédologiques est systématiquement réalisé lors de l'étude d'impact environnementale. Cela permet de localiser précisément ces espaces et de les prendre en compte dans la conception du projet, afin de les éviter. Cette approche s'applique également aux zones humides en surface, garantissant ainsi leur protection tout au long du processus de développement. Une mare a déjà été identifiée et a déjà été écartée de la zone projet.

*Question : Est-il prévu de replanter de l'herbe une fois le projet démantelé ?*

Réponse de TotalEnergies : Non, il n'est pas prévu de replanter de l'herbe une fois le projet démantelé, car la nature reprend naturellement ses droits sur le site. L'objectif est de permettre à la végétation locale de se développer, favorisant ainsi la biodiversité et le rétablissement des écosystèmes.

*Question : Quelle est la quantité de CO<sub>2</sub> évitée grâce au projet ? Quelle est la durée de retour carbone ?*

Réponse de TotalEnergies : La quantité de CO<sub>2</sub> évitée (par rapport au mix électrique français) estimée pour ce projet est de 1469 tonnes/an.

La durée de retour carbone est de l'ordre de 2-3 ans.

*Question : Le site sera-t-il clôturé ? Si oui, quelle sera la hauteur de la clôture et permettra-t-elle le passage des grands animaux ?*

Réponse de TotalEnergies : La clôture aura une hauteur de l'ordre de 2m, elle aura un maillage assez grand pour permettre le passage de la petite faune.

*Question : Quel est le niveau d'indépendance et de qualification des bureaux d'études notamment le BE environnemental impliqués dans le projet ?*

Réponse de TotalEnergies : Tous les bureaux d'études sont des entités indépendantes, spécialisées dans leur domaine respectif, et disposent des certifications nécessaires pour garantir la qualité de leurs travaux. Ils suivent un cahier des charges rigoureux et leur travail est méticuleusement analysé par les Services de l'État garants de la neutralité.

### 3.9. Sur la sécurité

*Question : Quelle sera la distance minimale entre les premiers panneaux solaires et les zones boisées environnantes ?*

Réponse de TotalEnergies : La distance considérée est de 3m entre les bois et la piste périphérique qui mesurera 4m de large. Il y a donc au moins 7m entre les bois et les premiers panneaux. Ces caractéristiques pourront être revus suite aux résultats des études écologiques et à l'avis du SDIS.

*Question : Comment gérerez-vous les pieux de biogaz présents sur le site ?*

Réponse de TotalEnergies : Les puits de biogaz présents sur site seront évités avec une zone tampon de quelques mètres autour de chaque puit.

*Question : Le projet risque-t-il de provoquer des effets d'éblouissement pour les avions ou des interférences électromagnétiques ?*

Réponse de TotalEnergies : Des effets d'éblouissement peuvent avoir lieu mais il n'existe pas d'aérodrome, d'aéroport ou d'habitation à proximité immédiate. Quant aux effets magnétiques, les études prouvent qu'ils sont très faibles et même négligeables en dehors du site.

*Question : Est-il prévu d'installer une réserve d'eau sur le site ?*

Réponse de TotalEnergies : Les préconisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) exigent la mise en place d'une réserve d'eau pouvant assurer un potentiel



hydraulique de 120 m<sup>3</sup> utilisables en 2 heures, à moins de 200 mètres du projet, sous forme de poteaux ou de réserves incendie.

*Question : Le site sera-t-il éclairé la nuit ?*

Réponse de TotalEnergies : Le site ne sera pas éclairé la nuit. Cette décision est conforme aux dispositions prévues dans l'étude d'impact, qui vise à minimiser l'impact sur la faune et la flore nocturnes ainsi qu'à réduire la pollution lumineuse dans la zone environnante.

*Question : Le projet sera-t-il considéré comme sensible (risques d'attaques ou de vol de panneaux) ?*

Réponse de TotalEnergies : Des mesures de sécurité seront mises en place, comme la mise en place de caméras et d'une clôture, afin d'éviter toute atteinte à la sécurité, de protéger les installations et les personnes. Ces précautions visent à garantir la sécurité des équipements et à dissuader les actes malveillants.

### 3.10. Sur l'accès au site

*Question : L'accès au site se fera-t-il par la route départementale ?*

Réponse de TotalEnergies : Oui, l'accès au site se fera par le biais de la route départementale dont une partie est sous la tutelle de la commune. Des conventions de passage sont à prévoir.

*Question : Le passage existant sur le site sera-t-il maintenu ?*

Réponse de TotalEnergies : Le chemin existant sera maintenu et renforcé.

### 3.11. Sur les retombées territoriales

*Question : Quelle sera l'apport du projet pour le plateau de Meulles ?*

Réponse de TotalEnergies : Au-delà des importantes retombées économiques qui pourront servir à contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants, la production d'électricité verte garantit une indépendance énergétique du territoire, un maintien du tarif de l'électricité et génère également de l'emploi.

*Question : Comment se déroule le financement participatif ?*

Réponse de TotalEnergies : Un mécanisme de financement participatif peut être mis en place dans certains cas pour un projet photovoltaïque. Le financement participatif est un échange

de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels (financement bancaire). L'investisseur va prêter une somme d'argent via une plateforme en ligne, qui est agréée pour procéder à de la collecte d'épargne publique.

Ici, les investisseurs ne sont pas actionnaires mais prêteurs. Très concrètement, le prêteur avance une somme d'argent à la société de projet. Cette dernière paie des intérêts et rembourse le capital au prêteur sur une base trimestrielle ou semestrielle, via la plateforme.

Les collectes de financement participatif contribuent au partage de la valeur avec la population locale et permettent ainsi d'investir dans la transition énergétique. Les investisseurs perçoivent ainsi des retombées économiques sur plusieurs années, via des intérêts, générées par l'exploitation du soleil et du vent.

Les caractéristiques du prêt participatif sont les suivants :

- Il s'agit d'un type de financement pour le projet, mais surtout d'une manière de partager la valeur avec les riverains ;
- Les riverains sont privilégiés ;
- Il existe une flexibilité sur le montant investi ;
- Il s'agit d'un investissement à court terme (entre 2 et 4 ans) ;
- Le partenaire n'est pas actionnaire de la société de projet ce qui signifie qu'il n'intervient pas dans le processus de gouvernance ;
- La rémunération du prêt par la société de projet n'est pas liée à la performance de la centrale.

*Question : TotalEnergies pourrait-elle investir dans des projets locaux, comme l'épicerie de Meulles, en complément du projet ?*

Réponse de TotalEnergies : TotalEnergies est déjà mécène pour l'épicerie locale "La Vache qui Meules".

*Question : Quelle sera la répartition de la dotation financière au sein de l'agglomération ?*

Réponse de TotalEnergies : La Communauté d'Agglomération bénéficiera de retombées fiscales et d'un loyer car elle est propriétaire du site. C'est la collectivité qui décide de la répartition de celles-ci.

*Question : Quel sera le loyer perçu par Livarot-Pays-d'Auge ?*

Réponse de TotalEnergies : La commune de Livarot-Pays-d'Auge ne touchera pas de loyer mais seulement des retombées fiscales car elle n'est pas propriétaire du site. Le loyer annuel qui

sera perçu par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie est de l'ordre de 15 000 euros par hectare qui sera retenu dans le projet final.

*Question : Est-il envisageable d'organiser une réunion pour préciser la répartition des retombées ?*

Réponse de TotalEnergies : Pour rappel, la Communauté d'Agglomération percevra un loyer et des retombées fiscales, la Commune percevra des retombées fiscales ainsi qu'une enveloppe de 570 000€ proposée par TotalEnergies à destination des habitants de Livarot-Pays-d'Auge.

Les élus de Livarot-Pays-d'Auge seront conviés à la prochaine permanence publique.

### 3.12. Sur la communication et la concertation

*Question : Serait-il envisageable d'organiser des visites de site ?*

Réponse de TotalEnergies : Des visites pédagogiques pourront être organisés en phase travaux et/ou exploitation selon la volonté des habitants et des élus.

*Question : Les citoyens sont-ils impliqués dans le comité de pilotage ? Est-il envisageable de créer un conseil de développement avec les citoyens au niveau de l'agglomération ?*

Réponse de TotalEnergies : Le comité de pilotage est composé d'élus locaux représentant les habitants et permet de suivre l'avancement du projet. Les citoyens sont également impliqués dans le projet et sont invités à des permanences d'information pour également suivre l'avancement. Les recommandations de chacun sont prises.

*Question : Est-il possible de recueillir les avis des habitants de Meulles ? Si oui, sous quelle forme ? Des consultations publiques ont-elles été prévues avec les habitants locaux et l'agglomération ?*

Réponse de TotalEnergies : Oui, il est prévu de recueillir les avis des habitants de Meulles et de Livarot-Pays-d'Auge plus largement, en amont et pendant l'instruction du dossier de permis de construire par le biais de permanences publiques et d'une enquête publique.

1. **Permanences publiques** : Elles sont à l'initiative du porteur de projet. Des permanences seront organisées pour permettre aux habitants de venir poser leurs questions, exprimer leurs préoccupations et donner leur avis sur le projet. Ces sessions seront tenues à des horaires accessibles et pourront être annoncées via des supports locaux (lettre d'information, service communication de l'agglomération.).
2. **Enquête publique** : Elle est règlementaire. Une enquête publique sera organisée dans le cadre de l'instruction du permis de construire pour le projet. Cette enquête permettra aux citoyens de s'informer sur le projet et de faire part de leurs avis et

préoccupations. L'annonce de l'enquête se fera par affichage en mairie et par voie de presse, précisant les dates et modalités de participation. Pendant la durée de l'enquête, les documents relatifs au projet seront mis à disposition en mairie et sur une plateforme dédiée, permettant ainsi aux habitants de les consulter. Ils auront la possibilité de formuler leurs observations par écrit ou lors de permanences publiques organisées pour discuter du projet avec les représentants de la collectivité. À l'issue de l'enquête, un rapport sera rédigé, synthétisant les avis recueillis et les réponses apportées aux préoccupations exprimées, ce rapport étant intégré à l'instruction du permis de construire. Cette procédure vise à garantir la transparence du processus décisionnel et à encourager l'implication des habitants dans l'aménagement de leur territoire.

#### **4. Actions à mener**

- Prévoir un plan de masse plus net ;
- Organisation d'une deuxième permanence publique début 2025.

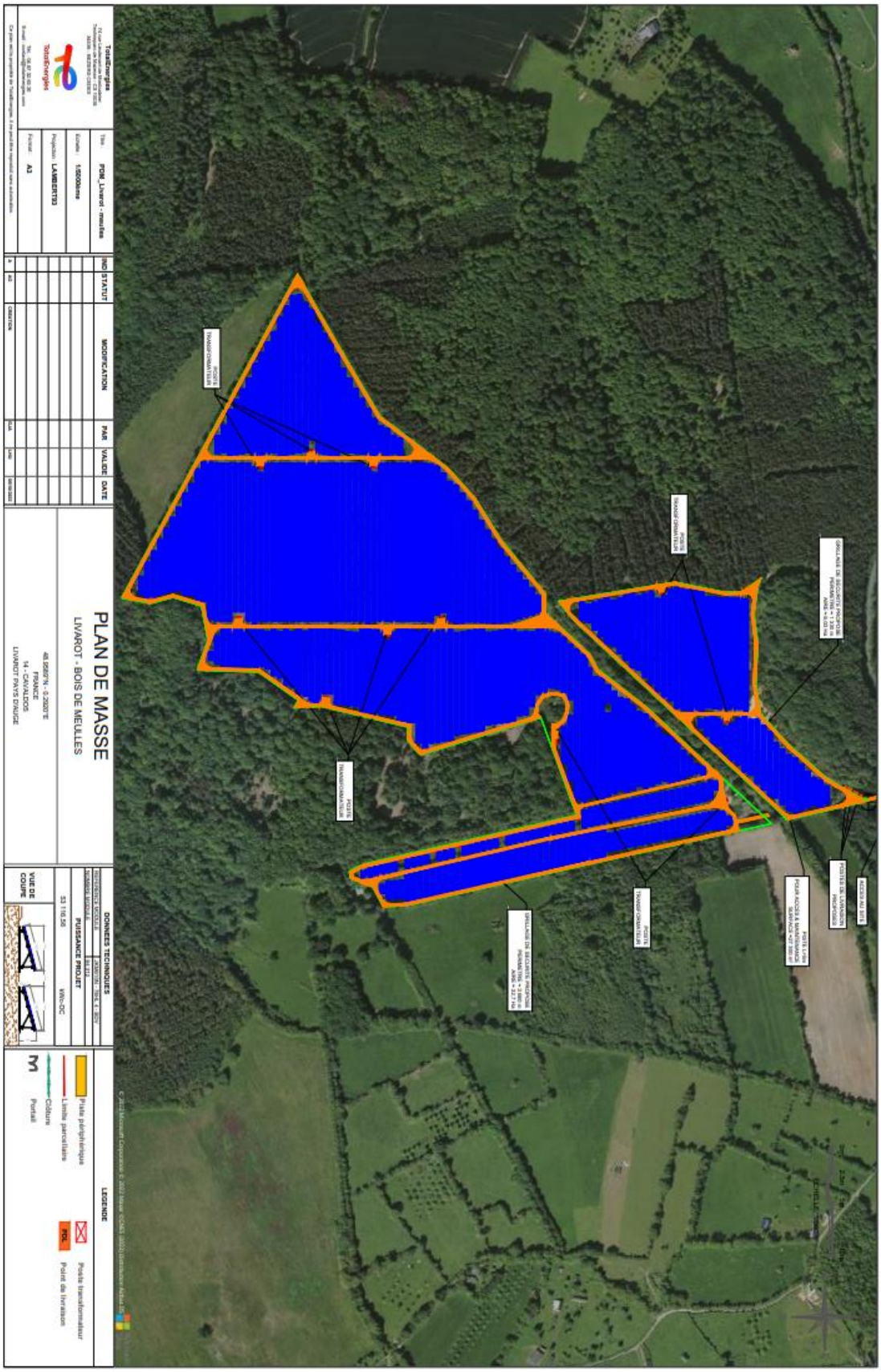


Figure 2 : Plan de masse prévisionnel avant études techniques et environnementales